

# L'AVENIR STELLIEN n° 54

Bulletin trimestriel de l'association Cucq Trépied Stella 2020

" Nature - Environnement - Cadre de Vie - Patrimoine "

## L'édito



### Agir pour que ça s'arrange ...

Que faut-il penser du projet de Plan Local d'Urbanisme de Cucq, arrêté par le conseil municipal le 29 janvier 2015, qui se substitue au Plan d'Occupation des Sols de 1983 ?

Pour ma part, je considère que ce PLU est victime de la sur-transcription en droit français des Directives européennes sur l'environnement et des Lois-cadre sur l'eau. Il est issu d'une interprétation un peu trop zélée de règles de plus en plus contraignantes que les communes et la population concernées ne peuvent plus raisonnablement supporter.

En supprimant de nombreuses potentialités foncières, le PLU ralentit la création de logements, d'emplois, d'activités, etc, ... Il nuit au développement économique et social de la commune et risque de la rendre moins attractive.

A l'heure où l'État poursuit « ses grandes réformes », ne devrait-il pas engager une réflexion globale sur la pertinence et l'interprétation des documents environnementaux qui continuent de s'empiler, au détriment de leur efficacité, et décider un véritable travail en profondeur afin de supprimer ceux qui n'ont plus lieu d'exister ?

### ... avec de bonnes raisons d'espérer

Étant dans la dernière ligne droite avant que le PLU ne soit rendu exécutoire et applicable, nous avons la possibilité d'agir avec tous ceux qui se sentent concernés.

En effet, une fois arrêté et validé en conseil municipal du 29 janvier 2015, **le dossier de PLU ne pourra être modifié si nécessaire qu'après l'enquête publique menée par le Commissaire-enquêteur.**

Initiée à notre demande, une démarche est menée dans ce sens par la commission d'urbanisme avec les élus de la majorité et de l'opposition. Ses objectifs seront de gommer certains défauts et d'apporter des améliorations sur les points essentiels tout en garantissant la sécurité juridique du PLU.

Pour que ça s'arrange, pourrait-on dire. Un beau challenge en perspective, non dénué de bon sens, pour servir l'intérêt commun.

André Kovacs, Président de CTS 2020, conseiller municipal

### Cucq Trépied Stella 2020 - L'Avenir Stellien

Siège : 357 avenue du Château d'eau 62780 CUCQ  
Président - Directeur - Responsable rédaction : André Kovacs  
03 21 09 66 64 - 06 03 24 57 25 - 06 38 73 66 40

[cts2020@orange.fr](mailto:cts2020@orange.fr) - [www.cts2020.fr](http://www.cts2020.fr)

Dépôt légal : Décembre 2001 / Trimestriel - I.P.N.S.

## ▶ PLAN LOCAL D'URBANISME

### Procédure de validation du PLU en 5 étapes

**29 janvier 2015**

#### 1. Arrêt du projet de PLU par le conseil municipal de Cucq



Soumission du projet de PLU aux organismes et personnes publiques associées (PPA) pour avis

Durée : 3 mois / Le silence vaut avis favorable.

Le plan n'est pas rendu public avant de le soumettre à enquête publique. Les organismes et personnes publiques font connaître leurs réactions.

**Courant mai – juin 2015** (dates à confirmer)

#### 2. Lancement et déroulement de l'enquête publique



Le Maire soumet le projet de PLU à enquête publique.

Désignation du commissaire-enquêteur. La population est informée par avis de presse et affichage en Mairie.

Les éventuelles observations et propositions peuvent être consignées sur le registre d'enquête en Mairie ou adressées par écrit ou lors des permanences à Mr le Commissaire-enquêteur.

Durée : 1 mois

**Courant juillet - août 2015** (dates à confirmer)

#### 3. Rapport du commissaire-enquêteur



A l'issue de cette période de consultations, le commissaire-enquêteur doit remettre son rapport et donner un avis.

Délai : 1 mois

**A partir de septembre 2015** (dates à confirmer)

#### 4. Recommandations et modifications demandées



Des recommandations d'apporter des modifications peuvent être demandées par l'État et les personnes publiques associées (PPA), ainsi que le respect des avis et observations émis avant l'arrêt du PLU.

Délai : 1 mois

**A partir de octobre 2015** (dates à confirmer)

#### 5. Validation par le conseil municipal de Cucq et par la Préfète



Le conseil municipal doit délibérer en séance publique afin d'approuver le PLU présenté et éventuellement modifié.

Le PLU est tenu à la disposition du public. **C'est à la suite de cette formalité que le PLU est exécutoire, c'est à dire qu'il est opposable à tous, administration comme habitants.**

Il peut être attaqué en justice pour vice de fond (procédure de décision) ou vice de forme (processus d'élaboration).

Tous les documents sont envoyés en Préfecture pour une dernière validation. **Le PLU est applicable à la date de validation par la Préfète.**

## ► VIE ASSOCIATIVE

### Assemblée générale 2015

En fonction des réponses des adhérents à notre enquête (voir l'Avenir Stellien n° 53), nous vous informons que l'assemblée générale de CTS 2020 aura lieu le **samedi 8 août 2015 à 15h en Mairie de Cucq**.

La convocation officielle vous parviendra avec l'Avenir Stellien n° 55 de juin 2015.

**Les adhérents qui souhaiteraient entrer dans le Conseil d'Administration sont priés de faire parvenir leur candidature par courrier ou par mail au siège de l'association.**

### Programme des animations 2015

Poursuite des activités gratuites en 2015 (voir l'Avenir Stellien n° 53).

Nous proposerons un programme complémentaire avec des balades à pied empruntant les nouveaux sentiers de découverte à proximité de Stella-Plage.

Voir notre site : [www.cts2020.fr](http://www.cts2020.fr)

## ► DOSSIER

### Plan Local d'Urbanisme de Cucq

**Les propriétaires qui s'estiment lésés et ceux qui veulent défendre leurs droits** pourront rencontrer le Commissaire-enquêteur PLU, ou lui faire parvenir par écrit leurs observations, dès que les dates de l'enquête publique seront connues et diffusées par annonces publiques de presse et affichage en Mairie.

**N'hésitez pas si vous vous sentez concernés.**

L'association CTS 2020 remettra ses observations et propositions, concernant notamment :

- la définition des limites urbaines,
- les franges périphériques de Stella-Plage,
- le respect de la limite des 100 mètres,
- l'humanisation du projet Front de mer,
- l'intégration des zones non humides,
- les ruptures d'urbanisation,
- les modifications de corridors biologiques,
- les cônes de vues,
- les propositions d'opérations d'aménagements.

### Décroissance démographique à Cucq ?

La population de Cucq a diminué de 1,21% entre les recensements 2007 (5195 hab) et 2012 (5132 hab).

Pendant la même période, certaines communes de l'avant-pays du Montreuillois ont connu une forte hausse de leur population :

- Beaumerie-St-Martin : + 10,9 % (355 à 394 hab),
- La Calotterie : + 8,88 % (597 à 650 hab),
- Campigneules les Grandes : + 20,37 % (270 à 325 hab),
- St-Aubin : + 10,79 % (241 à 267 hab),
- Sorrus : + 12,85 % (607 à 685 hab).

**Pourquoi cette évolution devient-elle préoccupante ?**

La diminution de la population de Cucq peut s'expliquer par les décès non remplacés par de jeunes couples qui ne trouvent pas d'emploi à proximité.

Il y a aussi le manque de terrains à bâtir dû notamment aux contraintes environnementales et aux restrictions imposées dans le Plan Local d'Urbanisme.

Enfin, au vu du nombre d'élèves insuffisant, l'Inspection académique pourrait demander la fermeture d'une classe de l'école primaire « Jean Lévisse » à Trépied.

Encore une, après celle du « Grand Bleu » à Stella !

## ► CONSEIL MUNICIPAL

### Divagation des chats errants

Délibération du conseil municipal de Cucq du 19 mars 2015 approuvée à l'unanimité.

Pour faire face à la recrudescence des chats errants – souvent en mauvaise santé et non stérilisés, et afin de lutter contre le risque de contamination des autres animaux domestiques, la commune a pris contact avec la nouvelle association cucquoise « Nos poilus en détresse » et la Fondation « 30 millions d'amis » afin de mener une démarche responsable et respectueuse du bien-être animal.

L'association pourrait prendre en charge, conjointement avec la Police Municipale, la capture des chats errants.

Une convention de stérilisation et d'identification des chats errants devra au préalable être signée avec la Fondation « 30 millions d'amis » afin que celle-ci prenne en charge la totalité des frais vétérinaires de stérilisation et de tatouage des chats errants capturés.

Une fois soignés, ces chats seront remis dans leur milieu de capture par l'association.

La commune pourra bénéficier d'une aide financière auprès de la Fondation pour édifier des logis sur les lieux de capture.

Association « Nos poilus en détresse » - 1591, avenue de la Libération à Cucq – Mme Marie-Christine HIVART.

### Divagation des animaux sur la commune

Délibération du conseil municipal de Cucq du 19 mars 2015 approuvée à l'unanimité.

L'autorité communale a été autorisée à signer la convention 2015 avec la SPA Canche-Authie pour la prise en charge des animaux en état de divagation sur Cucq qui auront été amenés à la fourrière de Saint-Aubin par tout moyen à la convenance de la commune.

En contrepartie, la commune s'engage à participer aux frais de fonctionnement de la fourrière par le versement d'une prestation fixée, pour l'année 2015, à 0,70 € par habitant qui sera prise en charge par le Communauté de Communes « Mer et Terres d'Opale ».

### Retour des cabines de plage

Dés cet été, une quinzaine de cabines de plage devraient faire leur réapparition au pied de la digue de Stella-Plage. Le mode de gestion est à définir.

Elles ne seraient pas sans rappeler les cabines emblématiques de la station qui étaient installées en saison estivale, il y a quelques dizaines d'années.

## ► VIE LOCALE

### La Maison du Temps Libre de Stella sera ouverte le dimanche à partir des vacances de Pâques

La demande des utilisateurs étant de plus en plus pressante, les infrastructures sportives de la MTL seront désormais accessibles chaque dimanche toute l'année dès le début des vacances de Pâques aux horaires suivants :

- le matin de 10h à 13h
- l'après-midi de 15h à 19h en été
- l'après-midi de 15h à 17h en hiver.

Le cybercentre ouvrira du lundi au samedi, de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Renseignements auprès de l'accueil MTL :  
Tél.: 03 21 09 49 54 - Mail : [mtl62@orange.fr](mailto:mtl62@orange.fr)

### Mise en place de colonnes d'apport volontaire enterrées de déchets ménagers

Dans le cadre de l'amélioration du tri sélectif, la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale procède à la mise en place de colonnes d'apport volontaire enterrées de déchets ménagers (CAV).



*Exemple de CAV installées en région parisienne*

Ces aménagements permettent une amélioration notable de l'hygiène et la sécurité incendie avec, notamment, la fermeture des vide-ordures et la disparition des bacs malodorants et inesthétiques.

Chaque Point Tri enterré comprend trois colonnes :

- une de tri du verre
- une de tri du papier (journaux, magazines, revues)
- et une de tri des emballages recyclables.

Trois sites d'implantation :

- Marché Stella, angle Bd de France – rue Lucien Dufour
- Avenue des Sports, près du nouveau cimetière de Cucq
- Rue Emile Grevet, place du Général de Gaulle à Trépiéd

**L'esthétique de ce nouveau matériel de collecte devrait encourager les habitants à faire encore davantage attention à la propreté de leur quartier et à adopter le geste « Tri ».**

## Extension du réseau « Tout à l'égout » entre l'avenue de Paris et le Camping de la mer

Cette extension permettra la mise aux normes d'assainissement du Camping de la Mer à Stella-Plage et de l'aire de stationnement des camping-cars.

Les habitations situées Cour des Champs-Élysées Sud pourront être raccordées.

Les dates de réalisation seront prochainement communiquées aux personnes concernées.

## ► SPECTACLE

### Comédie « Ma femme s'appelle Maurice » - MTL Stella

Dimanche 26 avril 2015, à 16h. Entrée 5€.

Un classique du genre qui s'adresse à tous ceux qui aiment le théâtre de boulevard.

Réservation : Office de Tourisme de Stella tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Tél.: 03 21 09 04 32 - Mail : [contact@stella-plage.fr](mailto:contact@stella-plage.fr)

### Concert Chant et Harpe - Église de Stella

Samedi 2 mai 2015, à 18h, plein tarif : 15€ - tarif réduit : 10 € - moins de 12 ans : gratuit.

Chant : Marie Vasconi / Harpe : Marion Lénart

Réservation : Office de Tourisme de Stella

## ► EVENEMENTIEL

### 4ème slalom automobiles - Front de mer

Dimanche 19 avril 2015, de 9h à 17h30.

Cette épreuve de vitesse et de maniabilité est organisée par l'Écurie Jeunes Pins. La course se déroulera sur quatre manches officielles (une manche le matin et trois manches l'après-midi) et un essai officiel à 9h.

### Structures gonflables - Place Sapin

Du 28 au 30 avril 2015, de 10h à 18h.

Trois jours de structures gonflables et jeux anciens en bois.

### 8ème Salon Fossiles Minéraux Pierres Taillées – MTL Stella

Du 2 mai au 3 mai 2015, de 9h30 à 19h.

Nouveauté : atelier « fouilles paléontologiques » pour les 6-12 ans de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Cet atelier initiera les enfants de 6-12 ans aux techniques de fouilles. Avec leur pelle et leur pinceau, ils partiront à la découverte des fossiles cachés dans une aire de fouille reconstituée.

Renseignements : S'adresser à l'Office de Tourisme.

## ► De l'influence de la LUNE ..... à celle des MARÉES

En cette période de marées exceptionnelles dites « du siècle », nous ne pouvons parler des marées sans parler de l'influence inhérente de la planète LUNE, proche et unique satellite de la TERRE autour de laquelle elle tourne et qu'elle éclaire à certaines périodes régulières d'une lumière réfléchie provenant des rayons solaires et d'un immense pouvoir attractif.

La masse de la LUNE est 80 fois plus petite que celle de la TERRE mais est cependant le cinquième plus grand satellite de notre système solaire avec un diamètre de 3475 km. La distance moyenne séparant la TERRE de la LUNE est de 384000 km. Sa circonvolution excentrique lui donne un APOGÉE de 405696 km et un PÉRIGÉE de 363104 km. Sa révolution « SIDÉRALE » (en rapport avec l'ensemble ASTRAL) s'exerce en 27 jours 7 heures et 43 minutes et sa révolution « SYNODIQUE » (en rapport au Soleil, à la Terre et à notre calendrier JULIEN / Jules César) est de 29 jours 12 heures et 44 minutes. Dans le même temps, la LUNE accomplit une rotation complète sur elle-même en nous présentant toujours la même face. Dépourvue totalement de lumière, elle ne fait que réfléchir celle lui provenant du SOLEIL et possède donc en permanence un hémisphère obscur et un autre éclairé. Toutefois, le SOLEIL plus grand que la LUNE en éclaire toujours un peu plus de la moitié ce qui fait qu'au cours des différentes phases de la LUNE, y compris au cours de la nouvelle-LUNE totalement noire, nos yeux devinent un halo dominant son contour.

Le cycle LUNAIRE se compose de 8 phases : la nouvelle LUNE ou LUNE noire, le premier CROISSANT, le premier QUARTIER, la LUNE GIBBEUSE CROISSANTE, la pleine LUNE totalement éclairée, la LUNE GIBBEUSE DÉCROISSANTE, le dernier QUARTIER et le dernier CROISSANT.

Ce sont les positions respectives de la TERRE, de la LUNE et du SOLEIL qui déterminent l'importance des marées.

L'amplitude d'une marée en un lieu donné pour un jour donné est la différence en mètres entre le niveau de la basse-mer et celui de la pleine-mer suivant. Le processus de variations de ces hauteurs d'eau d'un mouvement montant est appelé FLUX ou FLOT, celui d'un mouvement descendant REFLUX ou JUSANT. Le niveau le plus élevé par le mer est tout simplement appelé PLEINE MER ou marée haute et le plus bas BASSE MER ou marée basse. On distingue aussi l'ÉTALE de HAUTE MER et celui d'ÉTALE de BASSE MER.

Pour déterminer l'AMPLITUDE des marées, on leur attribue un coefficient exprimé en centièmes allant de 20 à 120. En résumant, les marées de MORTES EAUX vont de 20 à 70, les marées de VIVES EAUX de 70 à 100 et les grandes marées de 100 à 120.

La SYZYGIE (*mot excellent pour les scrabbleurs*) ou concordance du SOLEIL, de la NOUVELLE LUNE et de la PLEINE LUNE se produit lorsque la LONGITUDE du SOLEIL et de la LUNE sont voisines ou voisines dans l'opposition l'une de l'autre. Ce phénomène se produit tous les ½ mois SYNODIQUES et sera exceptionnellement accentué ce 21 mars 2015 et le 21 septembre prochains aux ÉQUINOXES, (égalité des jours et des nuits) de Printemps et d'Automne, par l'alignement parfait du SOLEIL, de la LUNE et de la TERRE cumulant ainsi leurs forces d'attraction.

La LUNE sera alors à son PÉRIGÉE et son point de passage se situera au plus proche de la TERRE à environ 363104 km.

**NB** - Ce 20 mars a eu lieu une éclipse partielle du SOLEIL par la LUNE qui est une coïncidence astronomique tout à fait remarquable avec la marée exceptionnelle des 21 et 22 mars, mais sans relation de cause à effet.

d'eau donnée entre le niveau de la basse mer et celui de la haute mer s'appelle le MARNAGE ou hauteur de marée. Sur les côtes françaises de la Méditerranée, le MARNAGE est négligeable et n'atteint que quelques décimètres au maximum. Sur la façade Atlantique, par contre, ont été relevées à Granville des MARNAGES de 15 mètres environ et de plus de 17 mètres au Mont Saint Michel avec des courants de marées dépassant les 12 nœuds (1 nœud correspond à 1852 mètres).

Suivant le Service Hydrographique et Océanographique des Marées (S.H.O.M.), au Touquet ce dimanche 22 mars 2015, le MARNAGE sera de 10,05 mètres à 00h55 (coeff. 119) et de 10,05 mètres à 13h18 (coeff. 118). Quand le coefficient augmente d'une marée sur l'autre comme en cette période du 17 mars, on dit que la marée EN GAGNE, et, à partir du 22 mars, le coefficient diminuant allant de la grande marée vers les MORTES EAUX, on dit que la marée EN PERD.



Port d'Étaples  
"La marée du siècle"  
21 mars 2015  
Coeff. : 119  
Vent faible  
Absence de houle

Contrairement à la SYZYGIE, lors des premiers et derniers QUARTIERS de la LUNE, l'amplitude des marées est beaucoup plus faible.

On dit alors que les 3 astres TERRE-LUNE-SOLEIL sont en QUADRATURE (quand leur direction forme un angle de 90°). C'est la période des MORTES EAUX dont l'amplitude des marées est particulièrement faible au moment des SOLSTICES d'hiver et d'été, les 21-22 décembre (jours les plus courts) et 21-22 juin (jours les plus longs).

En France, les marées sont du type semi diurnes, soit 2 hautes mer et 2 basses mer chaque jour lunaire de 24 heures 50 minutes environ avec un décalage chaque jour d'environ 1 heure.

En un jour donné, la différence de hauteur

Pour terminer, sachons que la vitesse de la montée et de la baissée des marées n'est pas constante et que l'on emploie la règle empirique des « Douzièmes d'amplitude », soit :

- 1/12ème pendant la 1ère heure
- 2/12ème pendant la 2ème heure
- 3/12ème pendant la 3ème heure
- 3/12ème pendant la 4ème heure
- 2/12ème pendant la 5ème heure
- 1/12ème pendant la 6ème heure

Sources :

S.H.O.M. - Marée Info

Par Dominique Dachicourt :

membre du bureau de CTS 2020, passionné d'histoire et de généalogie